



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



DSAC

FICHE D'IDENTIFICATION ULM DE CLASSE 1

(à joindre à la carte d'identification)

a	b	c		d		e					f	Rév n°
B	1	0	1	S	F	0	3	1	7	6	E	-

a) Construction en série : B - autres cas : A

b) Monoplace : 1 - Biplace : 2

c) Paramoteur : 01 - Pendulaire : 02 - Multiaxe : 03 - Autogire : 04 - Aérostat : 05 - ULM à motorisation auxiliaire : 1A - 2A - 3A - Hélicoptère : 06

d) Code de l'autorité aéronautique

e) Numéro d'ordre

f) Utilisation : Loisir : L - Activité particulière : T - Loisir et activité particulière : E

Appellation ou type d'ULM	AUSTER GT L
Constructeur	SOL PARAGLIDERS
Adresse	Rua Walter Marquardt 1180, CP 370, 89259-565 Jaragua do Sul SC Brésil

DESCRIPTION DE L'ULM

Activités particulières prévues	n/a			
Options prévues	n/a			
Masse minimale	Masse maximale	Voiture		
		Fabricant	Modèle/Référence	
105 kg	150 kg	SOL paragliders	AUSTER GT L	
Référence manuel d'utilisation	Référence manuel d'entretien		Surface à plat	Résistance minimale d'ancrage
Manuel d'utilisation AUSTER GT (version 2016)	Manuel d'utilisation AUSTER GT (version 2016)		20,09 m²	750 daN
Limitations du constructeur de la voile vis-à-vis des GMP	Puissance maximum 25 kW			

Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile

Document établi le : 25 Août 2017



Visa de l'autorité

Benoît PINON
DSAC
Chef du pôle navigabilité

A remplir par le constructeur d'ULM en série ou par son représentant pour toute copie conforme remise à l'acheteur.

Je soussigné....., certifie que l'ULM, numéro de série :....., est conforme au dossier technique ayant fait l'objet de la présente fiche d'identification.

à le :
signature et cachet de l'entreprise